## Contrat de service

Cordialement

Par Mapau
bonjour,
Mon contrat de télésurveillance de propriété se termine en juin, cela a été acté par le prestataire. Mais nous avons un différent sur l'appréciation des termes suivants.
Pourriez vous me dire donc s'il y à une différence entre "date d'échéance" et "délai de paiement"
Mreci de votre réponse.
Bonjour,
La date d'échéance est la date butoire et le délai de paiement est le délai pendant lequel on peut payer.